



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
HCS 2024 de l'OSHA aux États-Unis, Loi sur les produits dangereux (LPD)
et Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, ainsi modifiés

Date d'émission 18-avr.-2025

Date de révision 18-avr.-2025

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit A7+ Resin

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit A7P-10; A7P-28

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Ancrage chimique

Restrictions d'utilisation Utiliser comme prévu pour les applications d'ancrage dans le béton

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

ITW Commercial Construction North America
155 Harlem Avenue
Glenview, IL 60025

Identificateur du fournisseur initial

ITW Construction Products Canada
120 Travail Road
Markham, Ontario
L3S 3J1

Courriel techsupport@itwccna.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Téléphone de l'entreprise US: 1-800-848-5611
CA: 1-800-387-9692

Numéro de téléphone en cas d'urgence CHEMTREC 1-800-424-9300

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger

Liquide combustible.
Peut provoquer une allergie cutanée.



Conseils de prudence - Prévention

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

Conseils de prudence - Réponse

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) de 1910.1200

Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Peut être nocif par contact cutané.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Quartz	14808-60-7	25 - 50	-	-
Calcaire	1317-65-3	10 - 30	-	-
Diméthacrylate de 1,4-butanediol	2082-81-7	5 - 15	-	-

Vinytoluènes	25013-15-4	2.5 - 10	-	-
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	0.1 - 1	-	-
1,4-Benzènediol, 2,3,5-triméthyl-	700-13-0	0.1 - 1	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer à l'air frais.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
Effets d'une exposition	Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	---

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Risque d'inflammation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Les résidus d'un incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément aux règlements locaux. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Oui.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé.

Autres renseignements Aérer la zone. Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Utiliser une connexion mise à la masse et mise à la terre lors du transfert de ce produit pour éviter une décharge statique, un incendie ou une explosion. Utiliser avec une ventilation locale. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Garder dans une aire munie de gicleurs. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a.-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement

étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Garder dans une aire munie de gicleurs. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver à des températures entre 5 et 30 °C (41 et 86 °F).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Les ingrédients suivants sont les seuls ingrédients du produit au-dessus de la valeur seuil (ou de la valeur qui contribue à la classification de danger du mélange) qui possèdent une limite d'exposition applicable à la région pour laquelle cette fiche de données de sécurité est préparée ou une autre limite recommandée. À ce moment-ci, les autres constituants pertinents ne possèdent pas de limites d'exposition connues des autres sources indiquées ici.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m ³ : (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust	
Calcaire 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ ; total dust TWA: 5 mg/m ³ ; respirable dust	
Vinyltoluènes 25013-15-4	TWA: 10 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 480 mg/m ³	TWA: 100 ppm; TWA: 480 mg/m ³ ; IDLH: 400 ppm	
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 0.2 mg/m ³ nanoscale respirable particulate matter TWA: 2.5 mg/m ³ finescale respirable particulate matter	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	TWA: 2.4 mg/m ³ ; CIB 63 fine TWA: 0.3 mg/m ³ ; CIB 63 ultrafine, including engineered nanoscale IDLH: 5000 mg/m ³	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable	TWA: 0.10 mg/m ³ ; respirable fraction	TWAEV: 0.1 mg/m ³ ; respirable dust
Calcaire 1317-65-3	TWA: 10 mg/m ³ ;	TWA: 10 mg/m ³ ; total dust TWA: 3 mg/m ³ ; respirable fraction STEL: 20 mg/m ³ ;	-	TWAEV: 10 mg/m ³ ; total dust
Vinyltoluènes 25013-15-4	TWA: 50 ppm; TWA: 242 mg/m ³ ; STEL: 100 ppm; STEL: 483 mg/m ³ ;	TWA: 25 ppm; STEL: 75 ppm;	TWA: 50 ppm; STEL: 100 ppm;	TWAEV: 50 ppm; TWAEV: 242 mg/m ³ ; STEV: 100 ppm; STEV: 483 mg/m ³ ;
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³ ;	TWA: 10 mg/m ³ ; total dust TWA: 3 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ ;	TWAEV: 10 mg/m ³ ; total dust
Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Quartz	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
	matter		matter	matter
Vinytoluènes	TWA: 10 ppm;	TWA: 50 ppm; STEL: 100 ppm;	TWA: 10 ppm;	TWA: 10 ppm;
Titane (dioxyde de)	TWA: 0.2 mg/m ³ ; nanoscale respirable particulate matter TWA: 2.5 mg/m ³ ; finescale respirable particulate matter	TWA: 10 mg/m ³ ;	TWA: 0.2 mg/m ³ ; nanoscale respirable particulate matter TWA: 2.5 mg/m ³ ; finescale respirable particulate matter	TWA: 0.2 mg/m ³ ; nanoscale respirable particulate matter TWA: 2.5 mg/m ³ ; finescale respirable particulate matter

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Quartz	TWA: 0.05 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate matter	TWA: 0.05 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA: 300 particle/mL;
Calcaire	TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ;		TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ;	TWA: 30 mppcf; TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ;
Vinytoluènes	TWA: 50 ppm; STEL: 100 ppm;	TWA: 10 ppm;	TWA: 50 ppm; STEL: 100 ppm;	TWA: 100 ppm; TWA: 480 mg/m ³ ; STEL: 150 ppm; STEL: 720 mg/m ³ ;
Titane (dioxyde de)	TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ;	TWA: 0.2 mg/m ³ ; nanoscale respirable particulate matter TWA: 2.5 mg/m ³ ; finescale respirable particulate matter	TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ;	TWA: 30 mppcf; TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ;

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte
État physique Liquide
Couleur Aucun renseignement disponible

Odeur (y compris le seuil olfactif) Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 60 °C / 140 °F	
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
SADT (°C)		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Solubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)		Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	> 1	
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Masse volumique du liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible
<u>Autres renseignements</u>		
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV	2.9%, as applied 0.4 lb/gal, as applied	
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	

Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Un contact avec des oxydants forts peut provoquer un incendie.
Stabilité chimique	Peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter une exposition directe au rayonnement solaire, Matières incompatibles.

Matières incompatibles Oxidants, Acides, Peroxydes, Sels métalliques, Chlorure d'aluminium, Sels de fer.

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

- Inhalation** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
- Contact avec les yeux** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
- Contact avec la peau** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (sur la base des composants). Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut être nocif par contact cutané. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
- Ingestion** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange:

ETAmél (orale)	8,296.30 mg/kg
ETAmél (cutané)	3,738.30 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	8.79 mg/l

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Diméthacrylate de 1,4-butanediol	-	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-
Vinyltoluènes	= 4000 mg/kg (Rat)	> 5 mL/kg (Rabbit)	> 5.02 mg/L (Rat) 4 h
Titane (dioxyde de)	> 2000 mg/kg (Rat)	-	> 5.09 mg/L (Rat) 4 h
1,4-Benzènediol, 2,3,5-triméthyl-	= 3200 mg/kg (Rat)	> 200 mg/kg (Rabbit)	= 1.2 mg/L (Rat) 2 h = 1.7 mg/L (Rat) 2 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de silice cristalline. Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une inhalation de dioxyde de titane survienne à la suite d'une exposition à ce produit.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Quartz 14808-60-7	A2 A2 - Suspected Human Carcinogen	Group 1	Known	X
Vinytoluènes 25013-15-4	A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen	Group 3	-	-
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	A3 A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans	Group 2B	-	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité chez les humains

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis

X - Présent

Toxicité pour la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Vinytoluènes 25013-15-4	-	LC50: =23.4mg/L (96h, Pimephales rafinesque)	-	-
1,4-Benzènediol, 2,3,5-triméthyl- 700-13-0	EC50: =13mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =15.1mg/L (96h,	-	-	EC50: =0.97mg/L (48h, Daphnia magna)

	Desmodosmus subspicatus)			
--	--------------------------	--	--	--

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Diméthacrylate de 1,4-butanediol 2082-81-7	3.1
Vinytoluènes 25013-15-4	3.36
1,4-Benzènediol, 2,3,5-triméthyl- 700-13-0	3.32

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Emballage contaminé Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.

14. Informations relatives au transport

Note : Les emballages autres qu'en vrac (inférieurs ou égaux à 119 gal) de liquides combustibles ne sont pas réglementés comme des matières dangereuses dans des tailles d'emballage inférieures à la quantité à déclarer pour le produit.

DOT

Numéro UN ou numéro d'identification NA1993
Nom officiel d'expédition Liquide combustible, n.s.a.
Classe (s) de danger relatives au transport Liquide combustible
Groupe d'emballage III
Dispositions particulières IB3, T1, TP1, 148
Polluant marin du DOT NP
Désignation NA1993, Liquide combustible, n.s.a. (Vinytoluène (tous isomères), III)

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Quartz - 14808-60-7	Carcinogène
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	Carcinogène

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie

Quartz 14808-60-7	X	X	X
Calcaire 1317-65-3	X	X	X
Vinyltoluènes 25013-15-4	X	X	X
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2 Instabilité 0 Dangers particuliers -
2

HMIS Risques pour la santé 2* Inflammabilité 2 Dangers physiques 0 Protection individuelle B

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association

NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développements économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccéléérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche signalétique
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Classification SGH - Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité
Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé
Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)
Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date d'émission 18-avr.-2025

Date de révision 18-avr.-2025

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique